



# DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC N° 23

Synthèse année 2021



# PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 4.6 de l'arrêté d'autorisation d'exploiter, ce document constitue le dix-neuvième dossier d'information du public et comprend :

- **Le dossier de présentation de l'établissement :**
- **Le rapport d'exploitation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 :**

Les natures, quantités et provenances des déchets traités y sont détaillées, ainsi que les résultats des mesures relatives aux contrôles des rejets gazeux et liquides dans l'environnement.

# SOMMAIRE

## PARTIE 1 :

### DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Notice de présentation des installations.
2. Evolutions des installations.
3. Etude d'impact.
4. Décisions individuelles en application des lois des 15 juillet 1975 et 19 juillet 1976.

## PARTIE 2 :

### RAPPORT D'EXPLOITATION

1. Nature quantité et provenance des déchets traités.
2. Suivi environnemental.
3. Principaux événements survenus en cours d'exploitation.
4. Certification 14 001, 50 001, 9 001, 45 001 et communication externe.

#### ANNEXE 1

Suivi du point 0

#### ANNEXE 2

Résultats des contrôles périodiques

# PARTIE 1

## DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

## 1 - NOTICE DE PRESENTATION DES INSTALLATIONS

### 1.1 Présentation de la Délégation de service public (DSP) d'ECONOTRE

Cette DSP confiée par le Syndicat Mixte DECOSET comprend :

#### ↳ 4 quais de transfert :

- 📍 Colomiers **02/10/00**
- 📍 L'Union **18/06/01**
- 📍 Grenade **01/05/03**
- 📍 Belberaud **01/09/10**

#### ↳ 1 centre de compostage des déchets verts :

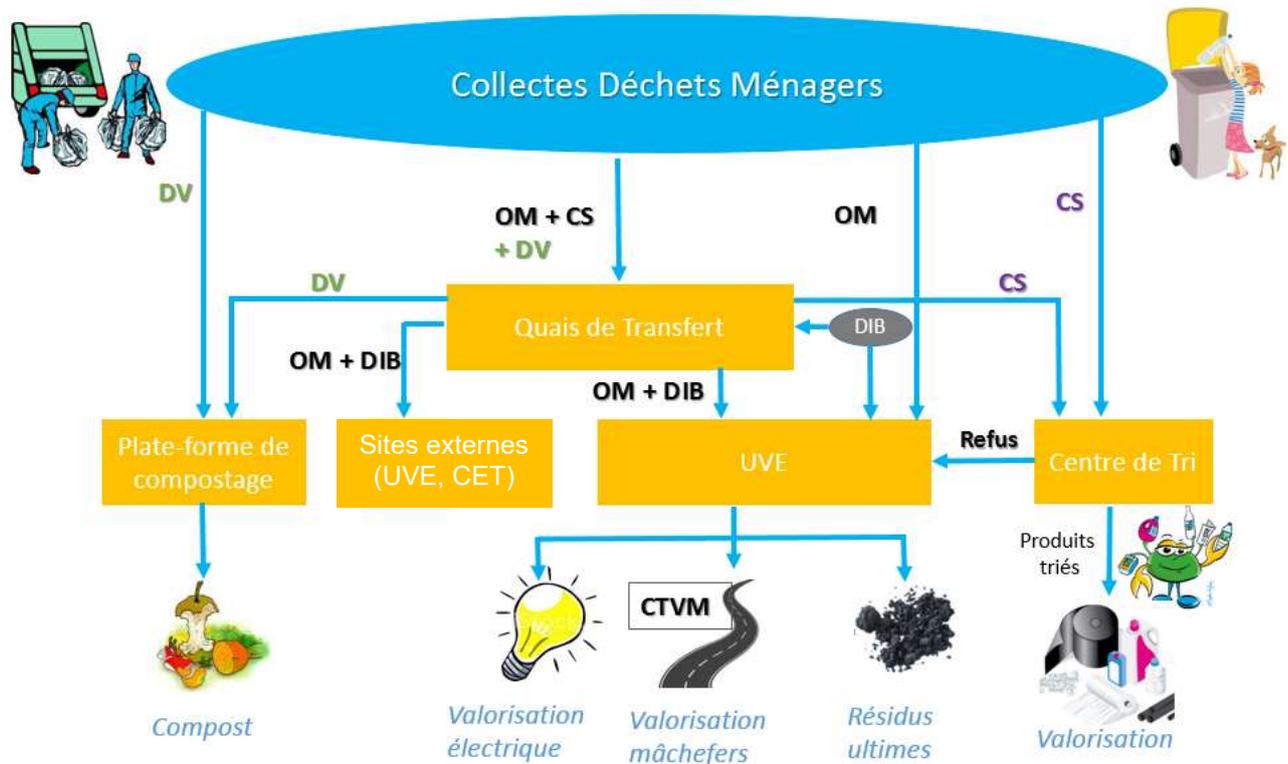
- 📍 Lèguevin **01/01/99**

#### ↳ Le Centre de Traitement et de Valorisation (C.T.V) de Bessières, intégrant :

- 📍 Un Centre de Tri et de Conditionnement
- 📍 Une Unité de Valorisation Energétique (UVE)
- 📍 Un Centre de Traitement et de Valorisation des Mâchefers (C.T.V.M).

**Mis en service le 08/01/01**

Les flux des déchets traités ou transitant par ces installations sont schématisés dans la figure ci-dessous.



- OM** : Ordures ménagères
- CS** : Collectes Sélectives
- D.I.B** : Déchets Industriels Banals
- D.V** : Déchets Verts
- C.E.T** : Centre d'Enfouissement Technique
- C.T.V.M** : Centre de Traitement et valorisation des mâchefers

Au 31 décembre 2021, l'ensemble de la filière est opérationnel.

## 1.2 Le Centre de Traitement et de Valorisation de Bessières

Le Centre de Traitement et de Valorisation de Bessières est constitué de trois unités destinées à assurer la valorisation des déchets ménagers :

- **Un Centre de Tri et Conditionnement des produits recyclables secs** issus de collectes sélectives réalisées soit en porte à porte, soit par apport volontaire, d'une capacité autorisée de 30 000 tonnes/an.

Ce centre tri et valorise les emballages ménagers de DECOSET ainsi que des Communautés de Communes Terre du Lauragais.

- ✓ Les plastiques : PET clair, PET couleur, PEHD+
- ✓ Les métaux : ferreux, aluminium
- ✓ Les cartons et cartonnettes
- ✓ Les journaux – revues magazines (J.R.M) et Gros de Magasin (GM)
- ✓ Le Tétra (ELA)

- **Une Unité de Valorisation Énergétique des déchets** non recyclables, comprenant deux lignes d'incinération de 11.4 tonnes/heure chacune et d'une capacité totale autorisée de 196 000 tonnes/an.

Cette unité traite :

- ✓ Les déchets ménagers de DECOSET, de la Haute-Garonne et, dans la limite de la capacité de 196 000 tonnes/an les déchets ménagers de l'Aude, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Lot, du Gers, des Hautes Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne
- ✓ Les déchets d'activité d'entreprises en provenance des mêmes départements que cités ci-dessus.

- **Un Centre de Traitement et de Valorisation des Mâchefers**, d'une capacité de 45 000 tonnes/an.

Le système de pesée, commun à ces trois unités, comprend 4 ponts bascules destinés à la pesée et à l'identification de tous les produits entrants et sortants (pesées doubles).



### 1.2.1 Le Centre de Tri et de Conditionnement

Ce centre est divisé en trois zones :

- **Une zone de réception stockage** des produits collectés avant traitement.



Cette zone est scindée en trois parties :

- ✓ Réception stockage des produits en mélange et alimentation des lignes avec une trémie régulatrice.
  - ✓ Réception stockage des corps plats (papiers, cartons, journaux) et alimentation des lignes avec une trémie régulatrice.
  - ✓ Réception stockage des corps creux (plastiques, métaux) et alimentation des lignes avec tapis alimentateur.
- **Une zone de traitement et de conditionnement** des produits.



**Cabine de tri**



**L'overband (tri magnétique des ferreux)**

Cette partie de l'installation comprend 3 lignes de tri disposées parallèlement, une ligne de mise en balle et de chargement en vrac et une ligne de tri/conditionnement des métaux ferreux  
Ces lignes intègrent :

### ↳ Ligne des corps creux

Un séparateur magnétique des métaux ferreux.

Un crible vibrant.

Un tapis de tri (4 à 6 opérateurs).

Un tapis d'évacuation des refus.

### ↳ Ligne de mélange n° 1

Cette ligne, initialement dédiée au tri des corps plats, a été modifiée en juin et juillet 2005 afin de pouvoir trier les collectes en mélange, tout en conservant sa capacité à traiter les corps plats. Cette ligne est maintenant composée de :

- Un alimentateur - régulateur
- Une cabine de pré tri cartons et refus (1 à 2 opérateurs)
- Un trommel
- Un tapis d'évacuation des refus passant du trommel ( $\varnothing < 60$  mm)
- Un crible à étoiles (nouvel équipement), permettant la séparation des corps creux et des corps plats des passants du trommel ( $60 \text{ mm} < \varnothing < 200$  mm)



**Crible à étoile**

- Un tapis de tri des corps plats issus du crible à étoiles (1 à 2 opérateurs)
- Un tapis de tri des non passants du trommel (6 opérateurs), ( $\varnothing > 200$  mm)
- En sortie du crible à étoile, un tapis de retour des corps creux vers l'alimentateur de la ligne des creux.

### ↳ Ligne de mélange n° 2

Une cabine de pré tri carton (1 à 2 opérateurs).

Un trommel (crible rotatif).

Un tapis d'évacuation des refus passants du trommel ( $\varnothing < 60$  mm).

Sur les passants trommel ( $60 \text{ mm} < \varnothing < 200$  mm).

- Un séparateur magnétique.

- Deux tapis de tri (8 à 12 opérateurs).

Un tapis de tri des non passants du trommel (8 à 10 opérateurs) ( $\varnothing > 200$  mm).

### ↳ Ligne de tri/conditionnement des métaux ferreux

Une cabine de sur-tri (1 opérateur).  
Une presse à paquets.

### ↳ Ligne de conditionnement

Un transporteur central d'alimentation de la presse et du chargement en vrac.  
Une presse à balles.

- **Une zone de stockage** des produits triés



Le Centre de Tri et de Conditionnement fonctionne en 2 postes :

De **5 heures à 12 heures** et de **12 heures 19 heures**.

Le Centre de Tri et de Conditionnement emploie au total 52 personnes, réparties comme suit :

- 2 équipes de tri de 22 personnes, comprenant :
  - 1 Chef d'équipe
  - 1 Responsable presse à balles
  - 2 caristes
  - 2 Responsable de Cabine
  - 16 trieurs
- 1 personne est spécifiquement formée pour gérer les pesages,
- 1 agent polyvalent
- 1 service maintenance constitué de 2 agents techniques et 1 responsable maintenance qui peuvent s'appuyer si besoin sur l'équipe maintenance de l'UVE (9 personnes),
- 1 responsable du suivi des centres de transfert
- 1 pelliste
- 1 responsable de centre de tri

### 1.2.2 L'Unité de Valorisation Énergétique

Cette unité comprend deux lignes d'une capacité unitaire de 11.4 tonnes/heure chacune. Elle est conçue pour la valorisation de l'énergie générée par la combustion des déchets sous forme de vapeur surchauffée à une pression de 45 bars et à une température de 365°C. La vapeur ainsi produite alimente un turbo-alternateur à condensation d'une puissance maximale de 17 MW. 20% de l'énergie électrique ainsi produite est utilisée pour les besoins du site, l'excédent étant exporté sur le réseau électrique national.

- **Le hall de déchargement/stockage**

A partir de 8 postes de déchargement, les petits ou gros porteurs (90 m<sup>3</sup>, 25 tonnes de déchets) vident les déchets dans une fosse de 5 600 m<sup>3</sup>.



**Le hall de déchargement/stockage**

- **La salle de contrôle de commande**

C'est à partir de cette salle que sont assurées toutes les opérations essentielles de conduite et de surveillance de l'UVE.



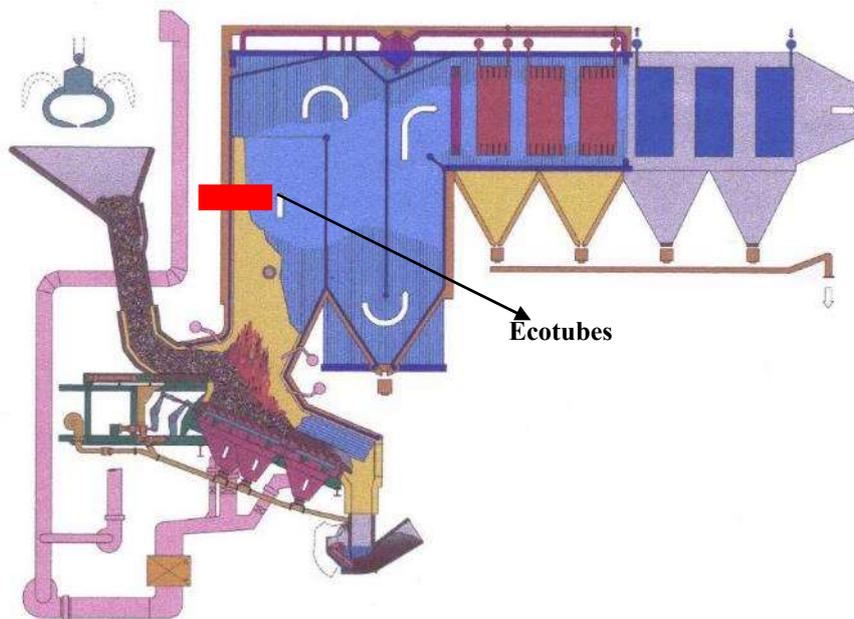
**La salle de contrôle commande**

C'est également à partir de cette salle que, à l'aide d'un grappin et d'un pont roulant, un opérateur assure l'homogénéité des déchets par mélange dans la fosse et charge ensuite l'une des deux trémies d'alimentations des fours.



La fosse

- Les fours / chaudières



Par combustion à une température de près de 1100 ° C sur les grilles des fours, la fraction combustible des déchets est détruite.

Dans la chaudière, la chaleur dégagée par l'auto combustion des déchets et « transportée » par les gaz de combustion permet de réchauffer, puis vaporiser et enfin surchauffer 38 tonnes/heure d'eau à 45 bars et 365 ° C.

Pour limiter les émissions d'oxydes d'azotes (NOx) en dessous du seuil de 200 mg/Nm<sup>3</sup>, un dispositif d'étagement de l'air combustion a été mis en place. Ce dispositif, appelé « ECOTUBE » et développé par la société suédoise ECOMB, permet de réduire le niveau des oxydes d'azotes formés pendant la combustion des déchets sans apport de réactif.



**Les Ecotubes**

- **Ligne d'évacuation des mâchefers.**

En sortie des fours, la fraction incombustible des déchets, les mâchefers, est refroidie par une trempe à l'eau avant d'être acheminée, par une bande transporteuse, vers le Centre de Traitement et Valorisation des Mâchefers.

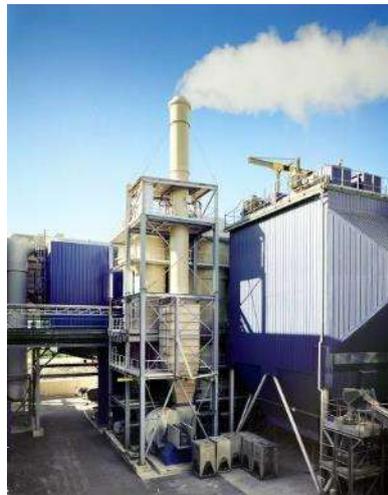


- **Le Traitement des gaz**

En sortie des chaudières, les gaz de combustion, à une température voisine de 200 °C, sont tout d'abord dépoussiérés dans un électrofiltre avant d'être lavés successivement dans :

- ✓ Une première colonne avec un mélange eau/chaux pour l'élimination d'HCL et des métaux lourds.
- ✓ Une deuxième colonne avec un mélange eau/soude/charbon actif pour le traitement de SO<sub>2</sub> et des dioxines / furanes.

Après lavage, les gouttelettes d'eau sont éliminées par cyclonage et les gaz ainsi épurés sont rejetés à l'atmosphère après analyse.



**Traitement des gaz**

Les cendres recueillies par les électrofiltres, mélangées aux cendres recueillies sous les chaudières sont ensuite évacuées pour être traitées dans un Centre d'Enfouissement Technique de classe I (ISDD 1).

- **Le Traitement des eaux**

L'eau pompée dans le Tarn et ayant servi au lavage des gaz de combustion, est épurée dans une station de traitement des eaux en plusieurs étapes :

- ✓ Pré - neutralisation
- ✓ Neutralisation
- ✓ Floculation
- ✓ Décantation
- ✓ Filtration sur lit de sable et charbon actif
- ✓ Remise à PH
- ✓ Refroidissement
- ✓ Contrôles et analyses.

L'eau ainsi épurée est rejetée dans le Tarn et les boues recueillies dans le décanteur sont, après filtration, stockées en bennes avant élimination en CET 1.



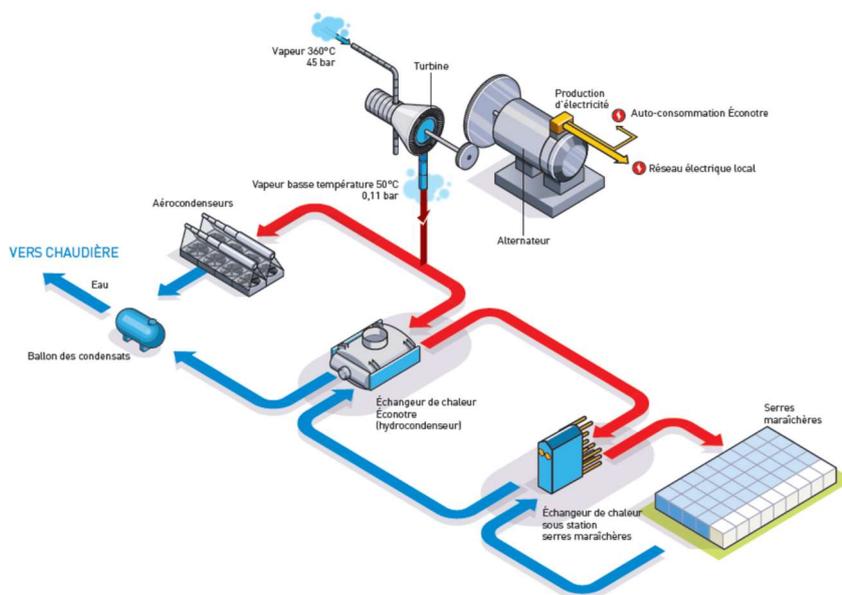
**Les filtres à sable et à charbon actif**

- **La valorisation Énergétique – Cogénération Haute Performance +**

D'une puissance de 17 MW, le turbo - alternateur permet de valoriser, sous forme d'électricité à 20kV, l'énergie calorifique de la vapeur d'eau surchauffée.



**Le Groupe Turbo Alternateur (GTA)**



**La récupération de chaleur fatale**

En sortie de la turbine, une partie de la vapeur à basse pression et basse température est refroidie puis condensée dans quatre aérocondenseurs.

L'autre partie est condensée, depuis 2016, dans un hydro condenseur. L'énergie de la condensation ainsi récupérée est transportée par un réseau de canalisations enterrées jusqu'à un échangeur implanté dans des installations maraîchères pour être valorisée en chauffant les serres.



## La récupération de chaleur fatale

- La plate - forme de réception des encombrants

Cette plate-forme est destinée au contrôle des apports encombrants sur le site.



Après déversement sur cette plateforme, une pelle mécanique retire les encombrants non incinérables (environ 10 % des apports) qui sont acheminés en CET II (Montech).

La fraction incinérable (environ 90 %) est mise en fosse UVE pour incinération.



L'Unité de Valorisation Energétique emploie 40 personnes, dont :

- **Le service exploitation UVE est composé de 26 personnes :**

- 1 cadre responsable exploitation,
- 1 responsable de production,
- 5 équipes de quart de 4 personnes, travaillant en horaire 3x8,
- 1 responsable traitement des eaux et fumées,
- 1 technicien gestion des eaux et sous-produits,
- 2 agents de quai

- **Le service maintenance est composé de 11 personnes :**

- 1 cadre responsable maintenance,
- 1 adjoint au responsable maintenance,
- 1 chargé méthodes,
- 3 électromécaniciens,
- 2 mécaniciens,
- 2 instrumentistes,
- 1 assistant GMAO (Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur),

Ce service dispose de tous les moyens d'assurer les maintenances prédictive, préventive et curative : système GMAO, 1 atelier mécanique, 1 atelier électrique/électronique, stock pièces de rechange, appareils de mesure, bancs d'étalonnage, ... etc.

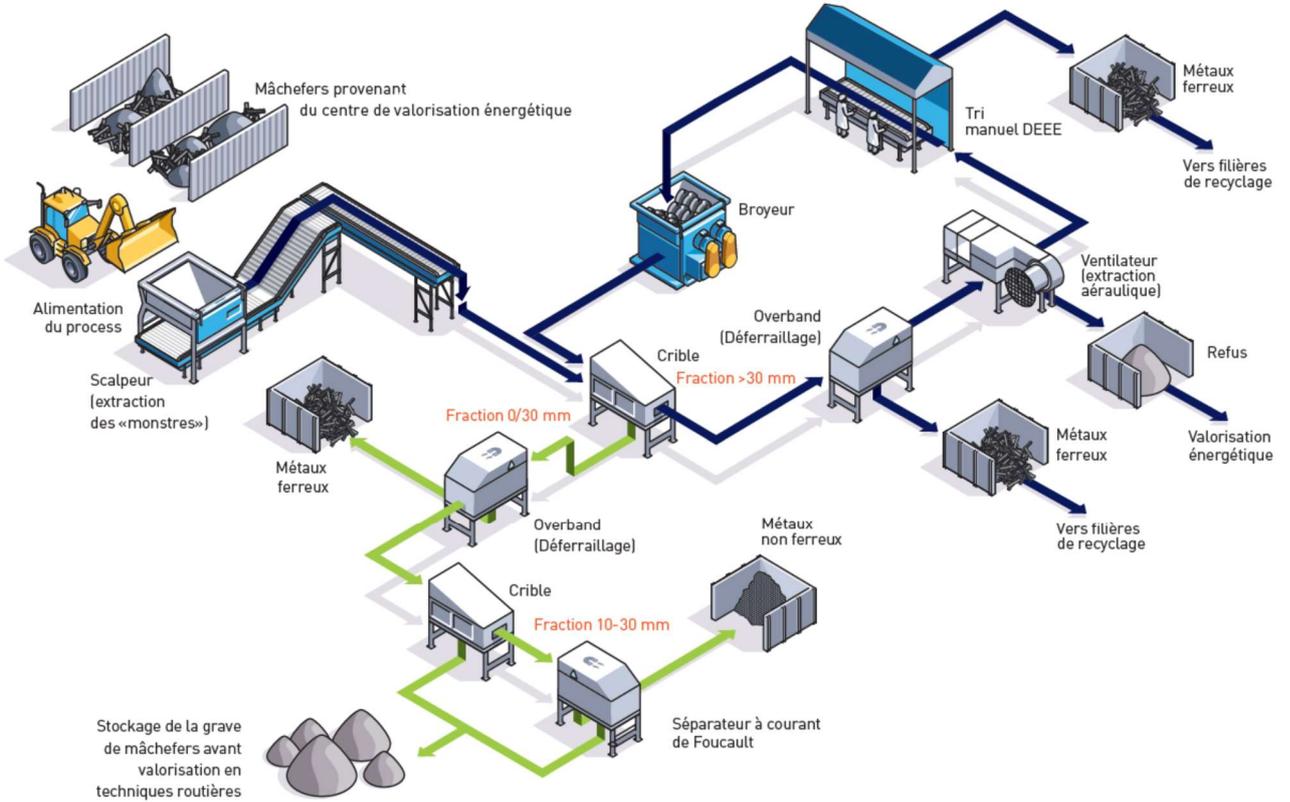
- Un ingénieur process, en charge de la supervision du bon fonctionnement de la conduite des installations d'incinération.
- Un responsable logistique en charge de l'organisation des transports, des systèmes de pesage, de la gestion des badges et de l'établissement des rapports mensuels des apports et expéditions de l'ensemble du CTV.

En outre, **une Responsable Sécurité Energie Environnement**, dédiée à l'ensemble du CTV et sous la responsabilité du Directeur, vérifie quotidiennement le respect des objectifs environnementaux et assure les relations et le reporting environnemental avec l'Inspection des Installations Classées et les associations locales de protection de l'Environnement.



### 1.2.3 Le Centre de Traitement et Valorisation des Mâchefers

Après une première période de 1 mois de maturation dans la stalle de réception, les mâchefers sont criblés, broyés et démétaillés dans une installation spécifique couverte.



Après une nouvelle période de maturation de 2 à 3 mois, les mâchefers sont, après analyse, valorisés en sous couche routière ou en remblais.

## 2 - EVOLUTION DES INSTALLATIONS

### Evolution de l'UVE

Installation des équipements permettant la récupération de chaleur résiduelle du process pour le chauffage des futures serres.

Les travaux de raccordement ont débuté fin 2015 avec une mise en service des installations début 2016.

## 3 – ETUDES D'IMPACT

Etudes d'impact réalisées en 2006 :

- « Imprégnation par la dioxine »
- « Etude plomb dans les sols »

Etudes d'impact réalisées en 2010 :

- « RSDE : Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau »

Campagne de « caractérisation des émissions et évaluation d'empreinte environnementale air ambiant par des nanomatériaux » réalisée par l'INERIS en 2018.

#### 4 – DECISIONS INDIVIDUELLES EN APPLICATION DES LOIS DES 15 JUILLET 1975 ET 18 JUILLET 1976

- Ⓢ Arrêté préfectoral du 18 janvier 1998.
- Ⓢ Directive Européenne n° 2000/76/CE du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets.
- Ⓢ Arrêté ministériel du 20 septembre 2002 portant sur l'incinération des déchets.
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 5 mai 2003, portant sur l'obligation d'effectuer une étude technico économique pour la mise en conformité des installations.
- Ⓢ Arrêté ministériel du 21 juin 2004 portant sur les installations soumises à déclaration sous la rubrique 2654.
- Ⓢ Arrêté ministériel du 21 juin 2004 fixant des prescriptions générales applicables aux installations classées par la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2564.
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 8 septembre 2004 imposant des prescriptions complémentaires aux installations de réfrigération (tours aéroréfrigérantes).
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 29 avril 2005 imposant de nouvelles prescriptions relatives à l'exploitation du CTV de Bessières.
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 26 décembre 2005 prescrivant la réalisation d'un diagnostic de l'état des sols susceptibles d'être contaminés par du plomb.
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 24 janvier 2006 autorisant ECONOTRE à traiter jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007, des déchets ménagers en provenance de l'Hérault.
- Ⓢ Lettre du préfet de la Haute-Garonne du 27 janvier 2006 autorisant l'incinération de 1 500 tonnes de déchets en provenance de la CABAB (64).
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 10 avril 2006 autorisant ECONOTRE à traiter, jusqu'au 30 juin 2006, 10 000 tonnes d'OM dont 200t/mois de déchets d'activités de soins stérilisés, en provenance de l'Agglomération de Pau.
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 31 janvier 2007 portant la capacité du Centre de Tri de 18 000t/an à 30 000t/an.
- Ⓢ Arrêté préfectoral du 13 décembre 2007 autorisant ECONOTRE à traiter jusqu'au 30 décembre 2010, les déchets ménagers en provenance de l'Hérault.

- ④ Arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 portant renouvellement des membres de la CLIS du Centre de Traitement de Déchets ménagers et assimilés de la Société ECONOTRE à Bessières.
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 17 février 2009 relatif à l'utilisation de substances radioactives sous forme de sources scellées ;
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 3 décembre 2009 relatif aux rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique / première phase : surveillance initiale ;
- ④ Arrêté préfectoral du 7 décembre 2009 portant autorisation d'occupation du domaine fluvial par la société Econotre à Bessières.
- ④ APC du 12 août 2011 concernant l'élargissement de la zone de chalandise du centre de tri et de l'unité d'incinération
- ④ A.P.C du 28 septembre 2012 concernant :
  - La mise à jour des rubriques ICPE
  - Le suivi des indisponibilités des appareils de mesure
  - Les conditions de respect des valeurs limites de rejets dans l'air et dans l'eau
  - L'application de l'AM 18/11/11 relatif à la valorisation des mâchefers
  - Diverses dispositions relatives à la surveillance des émissions, les déclarations aux autorités et le suivi de la performance énergétique.
- ④ A.P.C du 29 mai 2013 fixant la zone de chalandise comme suit, par ordre de priorité décroissante :
  - Territoire DECOSET
  - Haute Garonne
  - Ariège, Tarn,, Tarn et Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Aveyron, Lot, Aude.
  - OMR du SICTOM Pézenas Agde jusqu'à mise en service d'un centre de traitement prévu près de Béziers.
- ④ Notification d'arrêt d'autorisation du 20/02/14 de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau d'assainissement syndicat de la commune de Bessières.
- ④ Courrier du 25/02/14 d'actualisation du classement des installations et mentionnant le dossier de réexamen des conditions d'autorisation pour Bessières.
- ④ Arrêté du 24/10/14 portant sur la composition de la CSS (Commission de Suivi de Site).
- ④ Arrêté préfectoral complémentaire du 22/08/14 concernant la mise en œuvre des garanties financières pour la mise en sécurité des installations.

- ④ Courrier du 11 septembre 2015 de modification de la nomenclature des installations classées (rubrique 4xxx).
- ④ Décision n°12-0607 de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du 3 avril 2015, autorisant à utiliser des fréquences pour le réseau radioélectrique jusqu'au 31 décembre 2015.
- ④ Autorisation du 15 décembre 2015 d'utilisation des fréquences pour un réseau radioélectrique indépendant du service mobile terrestre jusqu'au 31/12/2020.
- ④ A.P.C. du 25 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2009 portant renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public fluvial par la société Econotre à Bessières.
- ④ Arrêté modificatif n°2 à l'arrêté du 24 octobre 2014 portant composition de la commission de suivi du site (CSS) d'Econotre à Bessières.
- ④ A.P.C. du 26 décembre 2017 portant sur le stockage du charbon actif et des REFIOM.
- ④ A.P.C du 26 décembre 2017 portant sur l'augmentation du tonnage de l'UVE
- ④ A.P.C du 5 mai 2021 portant sur les dispositions en cas de secheresse

# PARTIE 2

## RAPPORT D'EXPLOITATION

## 1 - NATURE, QUANTITE ET PROVENANCE DES DECHETS TRAITES

### 1.1 Le traitement UVE

OM DECOSET													
2021	Transfert Colomiers (T)	Transfert Union (T)	Transfert Grenade (T)	Transfert Belberaud (T)	Apports directs (T)	TVI (T)	Refus de tri (T)	Total (T)	OM ext (T)	DAE (T)	Evacu-ations Stock Fosse (T)	TO TAL (T)	Total hors DIB (T)
Janvier	1 542	2 762	642	1 456	1 659	580	381	9 021	4 440	3 595		17 056	13 461
Février	1 417	2 761	625	1 460	1 556	742	340	8 901	5 180	2 941		17 022	14 081
Mars	2 010	3 212	763	1 711	1 861	869	402	10 829	5 773	3 339		19 940	16 601
Avril	3 047	3 119	647	1 564	1 724	719	372	11 192	3 825	2 675		17 693	15 017
Mai	2 897	3 058	686	1 527	1 672	733	363	10 935	3 286	2 193		16 414	14 222
Juin	1 036	2 103	730	1 319	1 806	828	404	8 226	1 188	1 506		10 920	9 414
Juillet	2 877	3 158	694	1 608	1 784	633	389	11 142	1 770	1 776		14 687	12 912
Août	2 919	2 939	691	1 432	1 755	353	357	10 446	4 538	3 173		18 157	14 984
Septembre	1 823	2 478	711	1 275	1 702	792	397	9 178	737	2 031		11 946	9 915
Octobre	2 527	2 991	631	1 504	1 647	484	359	10 144	2 243	3 010		15 397	12 387
Novembre	1 625	2 982	706	1 541	1 722	442	383	9 401	4 530	3 780		17 711	13 931
Décembre	2 454	2 401	686	1 682	1 769	472	395	9 860	4 871	2 882	-500	17 113	14 731
<b>TOTAL</b>	<b>26 175</b>	<b>33 962</b>	<b>8 212</b>	<b>18 079</b>	<b>20 658</b>	<b>7 646</b>	<b>4 542</b>	<b>119 274</b>	<b>42 382</b>	<b>32 900</b>	<b>2 200</b>	<b>196 256</b>	<b>159 456</b>
	<b>107 086</b>												
Rappel 2020	<b>104 596</b>					<b>7 675</b>	<b>4 402</b>	<b>116 673</b>	<b>47 918</b>	<b>28 565</b>	<b>-1 200</b>	<b>191 956</b>	<b>163 392</b>
Rappel 2019	<b>100 777</b>					<b>7 716</b>	<b>4 861</b>	<b>113 354</b>	<b>47 971</b>	<b>31 422</b>	<b>-1 000</b>	<b>191 746</b>	<b>160 324</b>
Rappel 2018	<b>106 537</b>					<b>7 343</b>	<b>5 031</b>	<b>118 912</b>	<b>48 406</b>	<b>23 306</b>		<b>190 624</b>	<b>167 317</b>
Rappel 2017	<b>105 134</b>					<b>5 744</b>	<b>4 817</b>	<b>115 695</b>	<b>43 418</b>	<b>25 669</b>	<b>2 000</b>	<b>186 782</b>	<b>161 113</b>

- ↗ Le Centre de Transfert de l'Union reçoit les collectes sélectives en mélange de la CC des Coteaux Bellevue (ex SITROM partie 1), CUTM SITROM (ex SITROM partie 2)
- ↗ Le quai de Colomiers transfère la collecte sélective en mélange de la CUTM Banlieue Ouest (ex CUGT Banlieue Ouest), de la CC de la Save au Touch et de la CC Garonne et Louge.
- ↗ Le quai de Grenade transfère les OM de la CC Save et Garonne et de la Communauté de Commune des Cantons de Cadours.
- ↗ Le quai de Belberaud transfère les OM du SICOVAL, CUTM Quint et St Orens.
- ↗ Les apports directs concernent les syndicats de Villemur, Fronton, Bruguières, et Montastruc-La-Conseillère.
- ↗ Le TVI correspond à la fraction incinérable du tout-venant et des encombrants apportés sur la « plate-forme encombrants ».
- ↗ Les DAE proviennent des principaux collecteurs privés et industriels suivants :  
SUEZ Recyclage et Valorisation - VEOLIA — COVERED  
Les déchets ménagers extérieurs proviennent de SUEZ Recyclage et Valorisation, du SMDT65.

## 1.2 - Les apports Centre de Tri

MELANGE											
2021	Transfert Colomiers	Transfert Union	Transfert Grenade	Transfert Belberaud	Apports directs	Total en mélange	Plastiques	Papier cartons	TOTAL DECOS ET	Apports extérieur directs	TOTAL
	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)	(T)
Janvier	633	594	130	343	371	2 071	4	8	2 083	127	2 209
Février	503	538	110	297	361	1 809	3	10	1 822	119	1 941
Mars	582	632	104	382	401	2 101	4	14	2 119	139	2 258
Avril	635	580	136	350	371	2 072	4	10	2 085	118	2 203
Mai	516	521	104	289	347	1 776	3	10	1 789	117	1 906
Juin	538	653	109	337	403	2 040	5	9	2 054	131	2 185
Juillet	584	549	139	329	385	1 986	3	12	2 002	127	2 129
Août	490	468	95	289	340	1 682	3	9	1 694	117	1 811
Septembre	598	638	127	341	452	2 156	4	12	2 172	131	2 303
Octobre	547	565	115	305	381	1 913	3	11	1 927	109	2 036
Novembre	453	502	105	369	364	1 793	3	10	1 806	122	1 928
Décembre	632	458	136	510	422	2 158	3	14	2 174	133	2 307
<b>TOTAL</b>	<b>6 711</b>	<b>6 697</b>	<b>1 409</b>	<b>4 141</b>	<b>4 598</b>	<b>23 557</b>	<b>42</b>	<b>129</b>	<b>23 728</b>	<b>1 490</b>	<b>25 218</b>
Rappel 2020	6 743	7 068	1 269	3 925	4 530	23 535	47	148	23 729	1 254	24 983
Rappel 2019	6 707	7 028	1 401	3 924	4 404	23 464	45	236	23 744	1 543	25 288
Rappel 2018	6 985	6 980	1 344	3 872	4 221	23 402	59	447	23 908	603	24 511
Rappel 2017	6 989	6 646	1 243	3 971	4 158	23 007	59	514	23 581	2 693	26 273

- ↪ Le Centre de Transfert de l'Union reçoit les collectes sélectives en mélange de la CC des Coteaux Bellevue (ex SITROM partie 1), CUTM SITROM (ex SITROM partie 2), CUTM Quint et CUTM St Orens.
- ↪ Le quai de Colomiers transfère la collecte sélective en mélange de la CUTM Banlieue Ouest (ex CUGT Banlieue Ouest), de la CC de la Save au Touch et le la CC Garonne et Louge.
- ↪ Le quai de Belberaud transfère la collecte sélective en mélange du SICOVAL CUTM Quint et CUTM St Orens et le la CC Terres du Lauragais.
- ↪ Le quai de Grenade transfère la collecte sélective de la CC Saves et Garonne et Coteaux de Cadours.
- ↪ Les apports directs concernent les collectes en apport volontaire et la collecte de la CC Coteaux du Girou (ex syndicat Montastruc La Conseillère), CC Val Aïgo (ex syndicat de Villemur), CC du Frontonnais (ex syndicat de Fronton) et CUTM Bruguières (ex syndicat de Bruguières).
- ↪ Les apports externes directs concernent les collectes de la communauté de commune de Quercy-Vert (82).

### 1.3 - Les matières valorisées

- *Traitement et évacuation des mâchefers*

Tous les mâchefers évacués en 2021 (33 261 tonnes) ont été, après traitement et démétallisation, valorisés en sous couche routière par l'entreprise JEAN LEFEBVRE sur des chantiers du Tarn et du Nord de la Haute Garonne en substitution de la grave issue des carrières.

Les métaux extraits des mâchefers sont valorisés en sidérurgie.

- Métaux ferreux : 3 103 tonnes, soit 15,8 kg/tonne incinérée
- Métaux non ferreux 305 tonnes, soit 1,6 kg/tonne incinérée

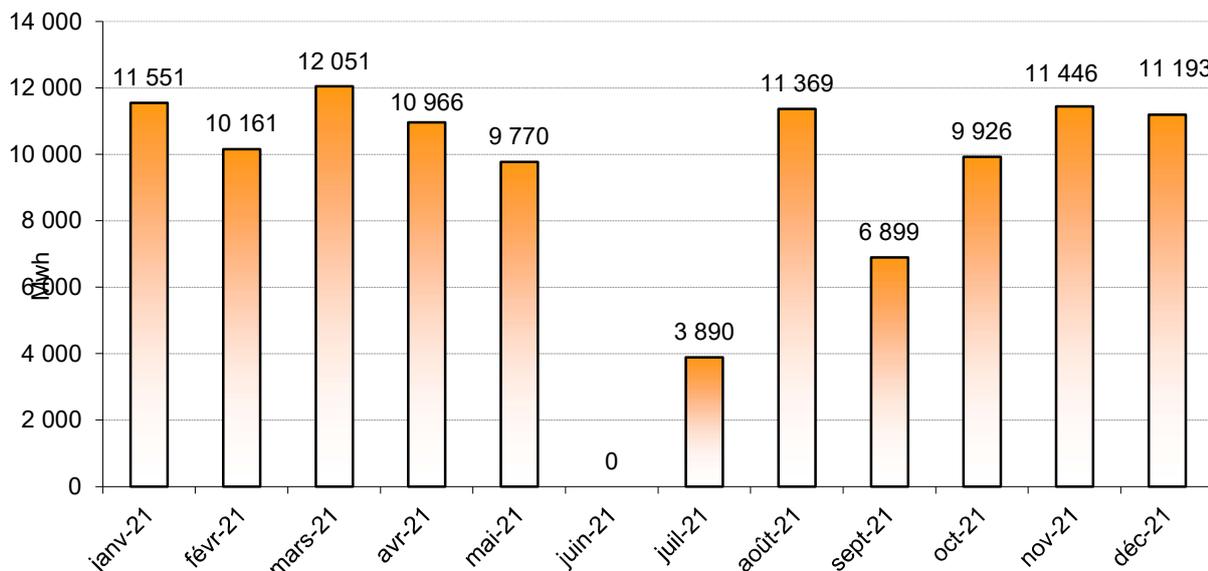
- *Valorisation électrique*

La production électrique de 109 222 MWh produite par l'unité de valorisation représente les besoins électriques d'environ 44 580 habitants. La moyenne annuelle est de 556,5 kWh/tonne incinérée.

A noter qu'en 2021, nous avons procédé à une révision majeure du Groupe Turbo-Alternateur permettant de remplacer certaines pièces internes à la machine.

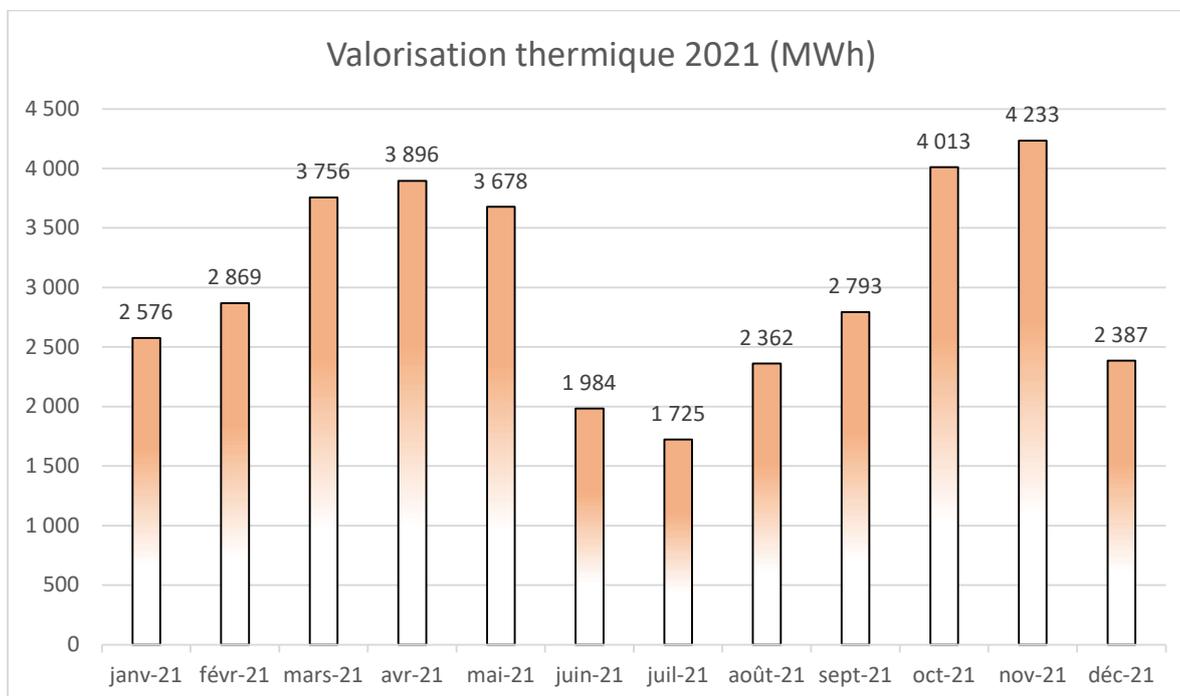
La production vendue sur le réseau Enedis représente, quant à elle, **85,5 %** de l'énergie produite.

#### Production électrique en 2021



- **Valorisation chaleur**

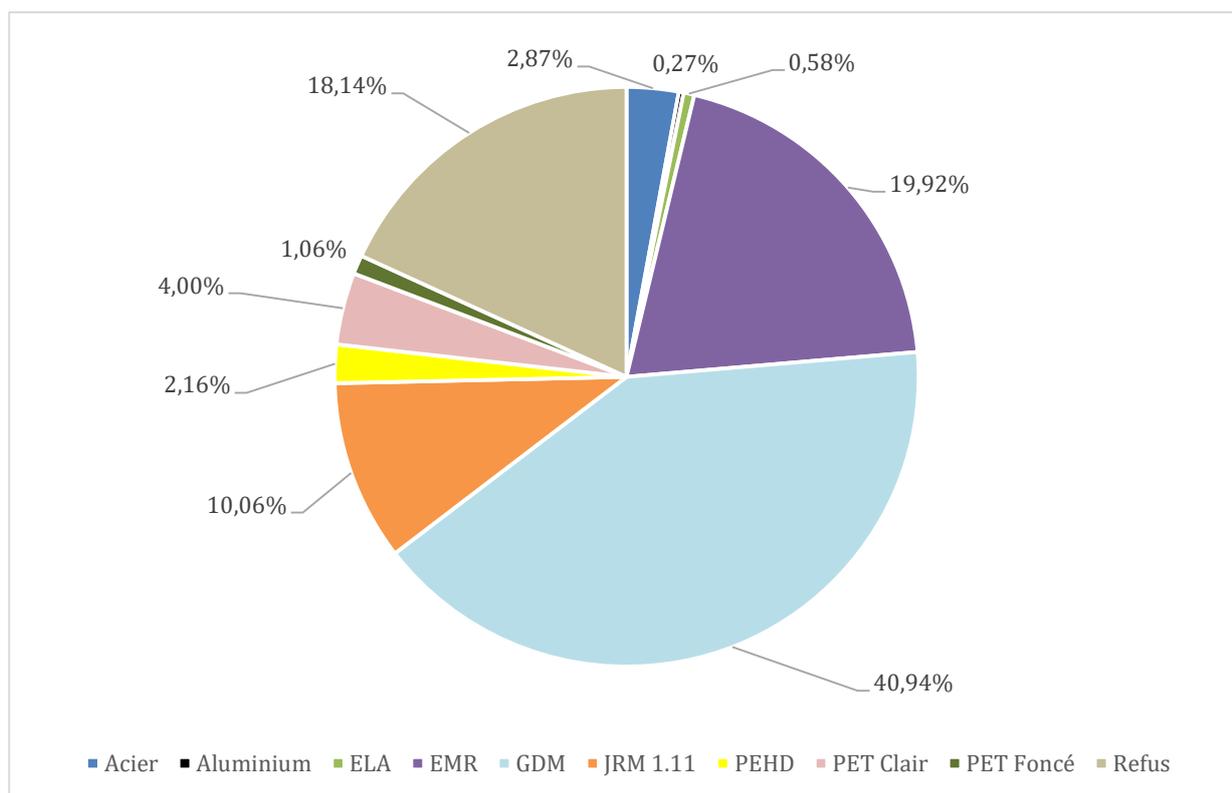
Econotre a valorisé 36 271 MWh de chaleur basse température constant en sortie du turbo alternateur pour chauffer les installations maraîchères implantées à proximité du site. Cette production représente les besoins en chauffage d'environ 6 500 habitants.



- **Les matériaux recyclables du Centre de Tri**

2021	Matériaux										Total (T)
	Acier (T)	Aluminium (T)	ELA (T)	EMR (T)	GDM (T)	JRM 1.11 (T)	PEHD (T)	PET Clair (T)	PET Foncé (T)	Refus (T)	
Janvier	28,92	15,38	0,00	511,34	900,80	221,25	74,48	96,22	16,50	381,08	2245,97
Février	85,18	0,00	22,18	390,30	886,08	177,76	36,40	68,68	15,96	339,88	2022,42
Mars	55,88	0,00	0,00	462,40	909,90	282,10	40,16	80,10	30,50	402,26	2263,30
Avril	80,44	0,00	24,22	381,18	821,32	258,86	59,38	83,38	13,66	372,24	2094,68
Mai	55,32	17,86	0,00	443,30	813,38	208,10	37,66	64,96	31,08	362,54	2034,20
Juin	52,74	0,00	24,14	411,58	764,88	172,94	38,68	111,48	15,08	404,14	1995,66
Juillet	51,50	0,00	0,00	466,20	957,58	242,78	39,24	65,48	33,12	389,08	2244,98
Aout	71,90	16,24	24,96	387,70	711,32	187,24	56,18	77,46	14,62	356,68	1904,30
Septembre	28,28	0,00	0,00	392,30	860,90	218,30	40,18	110,16	30,32	396,50	2076,94
Octobre	72,26	1,92	26,10	399,52	863,64	199,52	41,26	97,48	16,36	359,36	2077,42
Novembre	52,28	16,82	0,00	371,90	859,14	227,34	56,82	80,84	30,58	382,60	2078,32
Décembre	82,82	0,00	24,50	368,48	899,86	122,50	19,08	65,50	16,62	395,42	1994,78
Total général	717,52	68,22	146,10	4986,20	10248,80	2518,69	539,52	1001,74	264,40	4541,78	25032,97

- Valorisation produits Centre de Tri



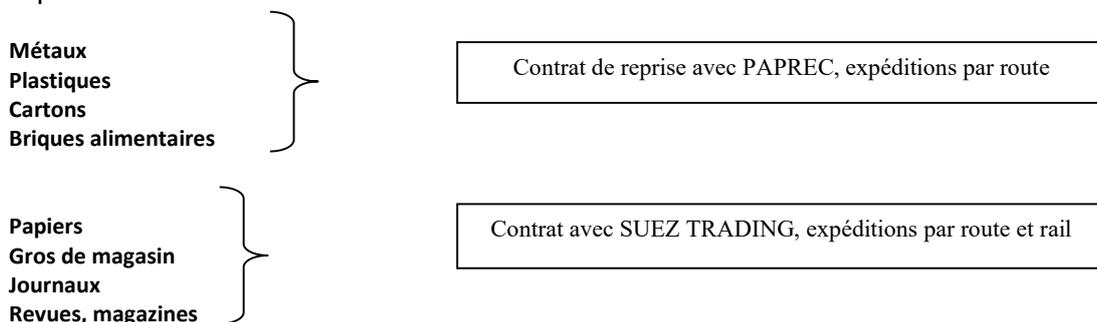
Les principaux repreneurs des produits sont :

- Papier JRM/GM : SUEZ TRADING
- Acier/Aluminium/Carton/Briques alimentaires/Plastiques : PAPREC

Le ratio des déchets valorisés matière est de 81.86 %

- **Les matériaux triés pour « 2<sup>ème</sup> vie »**

Le schéma ci-après illustre le circuit des matières triées et expédiées chez les industriels repreneurs :



\* Le ferroutage est en place avec NORSKE SKOG Golbey depuis avril 2012, il permet « d'économiser » par année pleine l'équivalent de 100 000 km de transport sur route par camion type semi-remorque.

#### 1.4- Les évacuations UVE

Les REFIOM (Résidus d 'Euration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) sont composés :

- Des cendres recueillies sous électrofiltres et chaudières.
- Des boues déshydratées provenant du traitement des eaux de lavage des fumées.

Les REFIOM (3 964 tonnes) ont été évacués sur le CET 1 de Graulhet (81) et se composent de :

- 3 147 tonnes de cendres, soit 16 kg/tonne incinérée
- 817 tonnes de boues, soit 4,2 kg/tonne incinérée

## 2 – SUIVI ENVIRONNEMENTAL

### 2.1 Points 0

Afin de vérifier que les rejets liquides et gazeux n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement, des points 0 ont été réalisés avant la mise en service des installations.

#### • Eaux du Tarn

Les mesures effectuées le 1er août 2000 en 3 points différents (amont et aval des rejets liquides) ont porté sur 45 paramètres.

Ce sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- Conductivité
- pH
- Température
- MES
- DCO
- DBO5
- Azote Kjeldahl
- AOX
- Nickel
- Fer Fe
- Aluminium
- Cuivre
- Zinc
- Arsenic
- Cadmium
- Chrome Cr
- Chrome VI
- Plomb
- Mercure
- Manganèse
- Cyanures totaux
- Etain
- Fluor et composés
- Indice phénols
- Hydrocarbures totaux

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Chlorures
- Oxygène dissous
- Azote ammoniacal
- Nitrites
- Nitrates
- Orthophosphates

- Phosphore total
- Sulfates
- Thallium
- Hydrogénocarbonates
- Sélénium
- Agents de surface anioniques
- Carbone Organique Total
- Daphnie
- Coliformes totaux
- Coliformes fécaux
- Streptocoques fécaux
- IBGN
- Atrazine
- Simazine
- Lindane
- Dioxines

Les résultats des analyses ont été fournis dans le rapport public n° 1.

- **Sols, végétaux**

De même que pour les eaux du Tarn, différentes mesures sur des échantillons de sol et végétaux, prélevés aux environs du site, ont été réalisés le 1<sup>er</sup> septembre 2000 :

Ce sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- Chlorures
- Sulfates
- PH
- Antimoine Sb
- Arsenic As
- Chrome Cr
- Cobalt Co
- Cuivre Cu
- Manganèse Mn
- Nickel Ni
- Vanadium V
- Etain Sn
- Sélénium Se
- Tellure Te
- Zinc Zn

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Cadmium Cd
- Fer Fe
- Aluminium Al

- Mercure Hg
- Plomb Pb
- Thallium
- Fluorures F
- Dioxines et furanes

Les résultats des analyses ont été fournis dans le rapport public n°1.

- **Piézomètres**

Les paramètres mesurés sont ceux prévus au titre de l'arrêté d'exploitation, à savoir :

- pH
- Conductivité
- Chrome Cr
- Cuivre Cu
- Fer Fe
- Aluminium Al
- Manganèse Mn
- Plomb Pb
- Nickel Ni
- Zinc Zn
- Etain Sn
- Mercure Hg
- Cadmium Cd
- Chlorures Cl

Auxquels nous avons rajouté des mesures complémentaires :

- Température
- O2 dissous
- DBO5
- MES
- NH4
- NTK
- NO2
- NO3
- PO4
- Phosphore Total
- SO4
- HCO3
- As
- Cyanures totaux
- Se
- Fluorures
- Indice phénols
- Hydrocarbures Totaux

- COT
- Coliformes totaux
- Coliformes fécaux
- Atrazine
- Simazine
- Lindane
- AOX

## 2.2 - Suivi des points 0

Durant l'année 2021, de nouvelles analyses ont été réalisées sur les eaux du Tarn, les piézos, les végétaux et le sol. Les analyses, dont le détail est fourni en annexe 1, ne montrent aucune évolution sensible des indicateurs environnementaux sur les eaux, les piézos et les végétaux durant cette vingtaine année de fonctionnement.

## 2.3 - Contrôles périodiques

Ces contrôles sont ceux prescrits dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter, à savoir :

### 2.3.1 - Contrôle des eaux

#### Prélèvement d'eaux dans le Tarn

Nature	:	débit
Périodicité	:	journalière

#### Auto surveillance des rejets

Nature	:	débit, température, pH
Périodicité	:	continue

Nature	:	concentrations et flux MES, COT
Périodicité	:	journalière

#### Contrôles périodiques

Nature	:	concentration et flux DBO5, AOX, chrome, cyanures, cuivre, nickel, thallium...
Périodicité	:	mensuelle

Nature	:	concentration et flux azote total
Périodicité	:	trimestrielle

Nature	:	concentration et flux MES, COT, dioxines et furanes
Périodicité	:	semestrielle

Nature : DCO  
Périodicité : annuelle

#### Surveillance des eaux souterraines

Nature : niveau piézométrique, conductivité, pH et concentrations métaux lourds et chlorures  
Périodicité : semestrielle

#### Prévention des pollutions accidentelles

Nature : examen des canalisations de transport fluides  
Périodicité : 5 ans

### 2.3.2 - Contrôle des rejets gazeux

#### Auto surveillance des rejets

Nature : débit, vitesse gaz, concentration poussières, HCl, O<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, CO, H<sub>2</sub>O, NO<sub>x</sub>, COT  
Périodicité : continue

Nature : flux poussières, HCl, SO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, COT  
Périodicité : journalière

Nature : dioxines - furanes  
Périodicité : mesure sur prélèvement mensuel

#### Contrôles périodiques des rejets

Nature : débit, vitesse, concentrations poussières, HCl, O<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>O, NO<sub>x</sub>, COT, SO<sub>2</sub>, HF, Cd +Tl, Hg, métaux lourds, dioxines/furanes  
Périodicité : semestrielle

Nature : flux COT, HF, SO<sub>2</sub>, CO, Cd + Tl, Hg, métaux lourds, dioxines/furanes, HCl, NO<sub>x</sub>  
Périodicité : semestrielle  
Observations : calculés sur la base des analyses semestrielles

#### Qualité de l'air dans l'environnement

Nature : direction et vitesse du vent  
Périodicité : continue

#### Analyse du sol et des végétaux

Nature : métaux lourds  
Périodicité : semestrielle

Nature : dioxines furanes  
Périodicité : annuelle

### 2.3.3 - Prévention du bruit et des vibrations

Nature : niveaux acoustiques en limite de propriété  
Périodicité : triennale

### 2.3.4 - Prescription particulières relatives aux unités d'incinération

#### Contrôle des résidus de l'incinération des déchets

Nature : analyses des mâchefers sortie IME  
Périodicité : mensuelle

Nature : analyses des mâchefers sortie four, cendres, boues  
Périodicité : trimestrielle

L'annexe 2 présente, les résultats des principales analyses effectuées durant l'année 2021.

Les graphiques ci-après synthétisent les principaux résultats d'analyse et fournissent les évolutions des indicateurs environnementaux sur 2021.

## Rejets gazeux

### Concernant les rejets d'auto surveillance :

En 2021, nous avons eu deux moyennes journalières hautes en CO dans les fumées.

La première, le 12 mars 2021 sur la ligne 1, est due à des pics lors d'un arrêt de ligne suite à un bourrage de l'extracteur.

La deuxième, le 15 décembre 2021 sur la ligne 2, est due à une explosion dans le four nécessitant un arrêt rapide du four.

### Concernant les contrôles semestriels et inopinés (novembre) sur les rejets gazeux :

En 2021, aucun dépassement.

## Rejets liquides

### Concernant les rejets d'auto surveillance :

Aucun dépassement sur l'auto surveillance.

### Concernant les contrôles mensuels sur les rejets aqueux :

Au niveau de nos rejets aqueux nous avons eu huit mesures fluorures au-dessus des valeurs limites.

Nous avons tout d'abord effectué un travail conséquent pour essayer de fiabiliser ces analyses. En effet la mesure des fluorures dans nos rejets est fortement perturbée par des interférents analytiques provoquant une surestimation de celle-ci.

Nous avons également réalisé en interne, et avec notre traiteur d'eau, un audit de la station. Il apparait que le fonctionnement de la station est conforme aux préconisations constructeurs (pH, débit, Température)

Nous avons pris contact au quatrième trimestre avec société experte extérieure afin de refaire l'audit de la station

Nous poursuivons 2022 notre travail pour abattre d'avantage ce composé dans nos rejets.

### GIDAF :

L'ensemble des données mensuelles des rejets aqueux ont été transférés sur GIDAF pour l'année 2021.

## 2.4 Concentration dioxines dans le lait et les œufs

Il est à noter qu'il n'y a pas d'évolution entre les mesures 2004 à 2021.

INDICATEURS  
ENVIRONNEMENTAUX  
2021



## BILAN ENVIRONNEMENTAL MENSUEL 2021

	Réglementation	Contrôle	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Moyenne
<b>REJETS ATMOSPHERIQUES</b>															
<b>LIGNE 1</b>															
	68 400	continu	55 428	54 952	55 976	56 499	53 898	49 119	47 190	44 096	43 023	41 845	40 852	44 809	48 974
	-	continu	24,3	25,3	24,6	24,1	25,0	25,1	25,9	26,4	25,8	24,7	25,7	26,3	25,3
	-	continu	6,4	6,1	6,4	6,9	6,7	6,2	6,2	6,0	6,1	5,9	5,8	5,7	6,2
	10	continu	0,4	0,4	0,4	0,6	0,7	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4
	10	continu	0,19	0,18	0,19	0,20	0,22	0,23	0,23	0,23	0,22	0,35	0,37	0,35	0,2
	10	continu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
	50	continu	3,0	3,7	6,4	1,1	0,8	0,7	0,9	1,1	2,8	1,1	2,2	1,5	2,1
	200	continu	128,1	128,0	128,9	133,1	132,2	135,3	133,5	133,9	128,5	122,4	122,8	127,8	129,6
	50	continu	6,2	11,8	9,7	6,6	8,0	13,9	10,5	20,4	16,1	23,0	28,2	25,9	15,0
	1	2/an			0,03					0,00					0,02
	0,05	2/an			0,001					0,00218					0,002
	0,05	2/an			0,002					0,0011					0,0016
	0,5	2/an			0,07					0,0120					0,04
	0,1	2/an			0,002					0,0030					0,0025
<b>LIGNE 2</b>															
	68 400	continu	45 538	44 736	45 882	45 738	45 361	40 460	44 613	40 627	41 456	41 725	42 457	42 766	43 447
	-	continu	25,9	26,1	25,8	26,3	26,7	25,8	26,3	27,3	27,1	26,1	26,6	26,6	26,4
	-	continu	5,6	6,3	6,5	6,3	7,1	5,8	6,0	5,3	5,5	5,9	5,9	6,4	6,0
	10	continu	1,4	0,9	1,1	1,3	1,0	0,4	0,4	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8
	10	continu	0,22	0,29	0,22	0,29	0,28	0,33	0,31	0,36	0,26	0,23	0,21	0,33	0,3
	10	continu	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	50	continu	1,4	1,8	0,9	0,9	0,5	1,7	1,3	0,5	0,7	0,8	1,2	0,8	1,0
	200	continu	117,1	126,1	124,6	119,4	128,7	130,9	128,3	123,7	127,3	128,7	132,0	132,4	126,6
	50	continu	12,2	15,8	11,1	20,2	13,8	20,7	12,7	22,2	17,7	10,9	13,3	17,0	15,6
	1	2/an			0,03					0					0,02
	0,05	2/an			0,002					0,001					0,002
	0,05	2/an			0,0030					0,003					0,003
	0,5	2/an			0,0500					0,01					0,03
	0,1	2/an			0,0040					0,007					0,0055
<b>REJETS LIQUIDES</b>															
	180	continu	123	122	126	112	115	107	116	123	120	130	130	115	120
	5,5<pH<8,5	continu	7,2	7,2	7,3	7,5	7,2	7,1	7,4	7,3	7,2	7,3	7,3	7,3	7,28
	30	continu	19,4	19,7	19,8	20,8	21,7	22,1	24,6	25,9	25,5	23,5	20,6	20,9	22,0
	30	1/jour	3,5	4,2	5,9	5,2	7,0	7,0	6,3	5,2	6,3	6,8	7,0	5,1	5,8
	40	continu	15,9	18,8	11,6	14,5	11,5	14,1	17,9	14,5	16,1	17,9	14,5	16,3	15,3
<b>TONNAGES RECUS</b>															
	196 000 t/an		17056,02	17021,96	19939,92	17692,62	16414,16	10920,08	14687,28	18156,92	11945,98	15396,88	17711,00	17612,58	194555,40
	Dm+DIB+TV+refus de tri recus		3595,06	2940,88	3338,52	2675,15	2192,60	1506,14	1775,67	3172,86	2030,92	2707,60	3020,00	2367,38	31322,78
	Déchets Activités Economiques (t) réceptionnés		12499,84	12999,48	15330,50	13925,79	13126,02	8181,78	11889,79	14274,28	8726,54	11846,42	13865,92	14378,02	151044,38
	Déchets Ménagers (t) réceptionnés		580,04	741,72	868,64	719,44	733,00	828,02	632,74	353,10	792,02	483,50	442,48	471,76	7646,46
	TVI réceptionnés		381,08	339,88	402,26	372,24	362,54	404,14	389,08	356,68	396,50	353,36	382,60	395,42	4541,78
	Refus de tri réceptionnés		2209,16	1941,42	2257,72	2203,26	1906,44	2185,10	2128,64	1811,34	2302,18	2036,40	1927,84	2306,76	25216,26
	Collectes sélectives (t) réceptionnées														
<b>TONNAGES EVACUES</b>															
			5149,60	2653,24	3100,42	5736,96	1064,52	2373,06	4036,02	1188,16	1146,8	1385,76	3926,36	1500,3	33261,20
	Mâchefers														
<b>PERFORMANCES ENERGETIQUES</b>															
	Pe % (suivant le critère européen R1 de l'AM du 7/12/2016)		101,71%	103,94%	106,19%	103,45%	94,63%	17,40%	48,49%	96,50%	101,18%	98,42%	110,02%	104,16%	TOTAL
<b>Rejets atmosphériques :</b>															
<b>Rejets liquides :</b>															

Observations mois de

### 3 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS EN COURS D'EXPLOITATION

L'année 2021 a été marquée par :

Aucun déclenchements radioactivité :

Trois léger départs de feu au centre de tri :

- Le 06/07/2021, durant l'opération de mise en paquets à la presse à ferreux, l'opérateur a aperçu un début de flamme. Il a immédiatement saisi un extincteur, l'a percuté et éteint ce départ de feu.
- Le 20/07/2021 vers 10h45, le cariste hall et le chauffeur PL aperçoivent de la fumée en provenance d'une benne de TVI. Arrosage de la benne à l'aide d'un RIA, feu entièrement circonscrit.
- Le 20/07/2021 vers 12h45, flammes en provenance d'une benne de refus d'encombrants. Arrosage de la benne à l'aide d'un RIA, feu entièrement circonscrit.

### 4 – CERTIFICATIONS ET COMMUNICATION EXTERNE

#### 4-1. Certifications 14 001 – 50 001 – 45 001- 9 001

ECONOTRE, est certifiée ISO 14 001 depuis le 29 juillet 2003, ISO 50 001 depuis le 31 juillet 2015 et ISO 45 001 et 9 001 depuis 2019. En 2021 le site Econotre reste certifié.

#### 4-2. Communication externe

La communication externe concernant le fonctionnement du CTV de Bessières s'articule autour de 5 axes.

#### 4-2-1. Réunion mensuelle en mairie de Bessières

Tous les mois une communication est réalisée sur les faits marquants liés à l'activité du centre.

Suite à une demande des membres du comité de suivi d'ECONOTRE, la réunion présentielle est passée d'une fréquence mensuelle à une fréquence bimestrielle. Cette réunion est organisée en mairie de Bessières, à laquelle sont invités les représentants des 8 communes voisines d'ECONOTRE (Bessières, Mirepoix s/Tarn, Buzet s/Tarn, La Magdelaine s/Tarn, Layrac s/Tarn, Roquemaure, Montjoire, Paulhac) et des associations ABCDE, Les Amis de la Terre, COPRAE, CODEMIP,...

Le compte-rendu est établi puis diffusé à l'ensemble des membres de la CSS.

Les mois sans réunion présentielle le rapport d'activité est directement envoyé aux membres du comité de suivi.

#### 4-2-2. N° Indigo (0 825 800 778)

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002, un numéro Indigo a été mis en place pour permettre à tout riverain du centre de s'informer en cas d'observations d'anomalies telles qu'odeurs, bruit anormal, ...

Ce numéro est disponible 24h/24h et 7 jours/7 jours. Chaque appel est analysé et une réponse est apportée dans les meilleurs délais. Ces appels sont également commentés lors des réunions mensuelles. Le tableau ci-après symbolise les appels reçus en 2021.

	ANNEE 2021			Bilan des appels
	Nombre d'appels Econotre	Nombre d'appels Riverain	Nombre d'appels traités 2021	
Janvier	0	0	0	
Février	0	0	0	
Mars	0	0	0	
Avril	0	0	0	
Mai	0	0	0	
Juin	0	0	0	
Juillet	0	0	0	
Août	0	0	0	
Septembre	0	0	0	
Octobre	0	0	0	
Novembre	2	0	2	2 appels pour: simulation accident Chute d'un personnel du service de maintenance de 5/6m
Décembre	1	0	1	Nous informe qu'il vient de faire un test incendie au centre de tri dans la zone HT 21 et tout va bien.
Total	3	0	3	

#### 4-2-3. Visite du site

Le site est ouvert, sur rendez-vous, au public : élus, associations, riverains, écoles, lycées, universités.

Après visionnage d'un film retraçant la construction du site et présentant la filière complète de traitement et de valorisation des déchets définie par DECOSET, l'Assistante de Communication d'ECONOTRE conduit les visiteurs sur le site et leur présente en détail les installations.

Une salle pédagogique sur le tri et le recyclage des déchets ménagers a, en outre, été spécialement aménagée en collaboration avec ECOEMBALLAGE.

En 2021 , nous avons arrêté les visites en raison de la crise sanitaire..

#### 4-2-4. Site Internet

Depuis septembre 2010, le public peut retrouver des informations sur ECONOTRE à partir du site Internet « [www.econotre.fr](http://www.econotre.fr) ». Ce site sert également de plateforme de transfert de données vers les clients et autorités de tutelles.

#### 4-2-5. Réunion CSS

Chaque année, une réunion de la Commission de Suivi de Site du CTV de Bessières est organisée par le Préfet de Haute-Garonne.

La réunion de présentation des résultats de 2020 a eu lieu en visioconférence le 11 mai ou l'année 2019 et 2020 ont été présentées.

# ANNEXE 1

## SUIVI DU POINT 0

## ANNEXE 2

# RESULTATS DES CONTROLES PERIODIQUES